

Index AI : PRE01/177/2013
15 April 2013

Turquie. La condamnation d'un pianiste représente un avertissement « qui fait froid dans le dos » aux utilisateurs de Twitter

La condamnation d'un célèbre pianiste turc pour avoir « dénigré l'islam » sur Twitter lance un avertissement « qui fait froid dans le dos » pour tous les utilisateurs de ce média social dans le pays, a déclaré Amnesty International lundi 15 avril 2013.

Fazil Say, qui a joué avec certains des plus grands orchestres du monde, a été condamné, lundi 15 avril, à 10 mois de prison avec sursis pour avoir publié sur Twitter en avril 2012 des commentaires dénigrant des croyants et raillant la conception du paradis dans l'islam.

« La condamnation de Fazil Say est une violation flagrante de son droit à la liberté d'expression, rendue possible par l'une des lois les plus draconiennes de la législation turque », a déclaré Andrew Gardner, chercheur sur la Turquie au sein d'Amnesty International.

« Cette affaire lance à tous les utilisateurs de Twitter et d'autres médias sociaux en Turquie un avertissement qui fait froid dans le dos. Autrement dit, si vous exprimez une opinion qui n'est pas du goût des autorités, vous pourriez bien être le prochain. »

Les charges retenues contre Fazil Say citaient neuf messages publiés depuis son compte Twitter, notamment la reprise d'un tweet affirmant : « Je ne sais pas si vous vous en êtes aperçus, mais s'il y a [...] un médiocre, [...] un voleur, un bouffon, c'est toujours un islamiste. Est-ce un paradoxe ? »

Un ensemble de réformes adoptées par le Parlement turc le 12 avril n'a pas permis de réviser les lois obsolètes et restrictives qui entravent la liberté d'expression dans le pays.

Fazil Say, qui a joué avec l'orchestre philharmonique de New York et l'orchestre symphonique de Berlin, entre autres, s'est dit « attristé » par le verdict.

« C'est une déception pour moi du point de vue de la liberté d'expression. D'avantage que pour ma personne, cette condamnation, alors que je n'ai commis aucun crime, est inquiétante pour la liberté de conviction et d'expression en Turquie », aurait déclaré le pianiste aux médias turcs le 15 avril.

Selon les termes du verdict, Fazil Say sera emprisonné s'il est déclaré coupable de la même infraction au cours des cinq années à venir.

« Cette condamnation met en évidence la législation turque injuste qui expose des personnes à tout un ensemble d'atteintes, notamment à l'emprisonnement, uniquement pour avoir exprimé une opinion », a affirmé Andrew Gardner.

« En ne prenant pas les mesures nécessaires lors de l'adoption de la dernière série de réformes, le

gouvernement a laissé passer une excellente occasion de mettre la législation turque en conformité avec les normes internationales relatives aux droits humains.

« Le gouvernement doit revoir son programme de réformes et cesser immédiatement de considérer comme des infractions des faits tels que ceux qui ont donné lieu à des poursuites contre Fazil Say. »